

Championnats régionaux Suisse ouest 2018

- Organisation:** Leichtathletik-Vereinigung Langenthal, sur mandat de Swiss-Athletics
- Date:** **Samedi/dimanche, 23./24. juin 2018**
- Les épreuves du marteau pour toutes les catégories auront lieu le vendredi soir, 22 juin 2018, dans le cadre d'un meeting C (voir publication séparée)**
- Lieu:** Langenthal, Centre sportif «Hard»
- Déroulement:** Déroulement selon RI/RO 2018. La manifestation est autorisée par Swiss Athletics. Chronométrage électronique avec vidéo.
- Droit de participation:** Tous les athlètes des catégories U18 – U14 des cantons BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS.
Le marteau aura lieu en commun pour toutes les trois régions suisses à Langenthal, sous forme d'un meeting C. (sans médailles)
- Licences:** Pour les championnats, la licence est indispensable pour toutes les catégories U18 – U14. Avec l'inscription électronique la licence sera automatiquement contrôlée. **Pas de participation sans licence valable !**
- Disciplines:**
- U18M** 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110H, 400H, (01/02) Hauteur, Perche, Longueur, Triple, Poids, Disque, Javelot
- U16M** 80m, 600m, 2000m, 100H, Hauteur, Perche, Longueur, Triple, (03/04) Poids, Disque, Javelot
- U14M** 60m, 600m, 2000m, 80H, Hauteur, Perche, Longueur, Poids, (05/06) Disque, Javelot
- U18W** 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 100H, 400H, (01/02) Hauteur, Perche, Longueur, Triple, Poids, Disque, Javelot
- U16W** 80m, 600m, 2000m, 80H, Hauteur, Perche, Longueur, Triple (03/04) Poids, Disque, Javelot
- U14W** 60m, 600m, 2000m, 60H, Hauteur, Perche, Longueur, Poids, (05/06) Disque, Javelot
- Le marteau aura lieu séparément le vendredi soir, sous forme d'un meeting C, ouvert pour toutes les trois régions suisses. (voir ci-dessus)
- Il faut au moins 5 inscriptions pour qu'une discipline soit organisée.**
- Inscription:** **Seulement en ligne** sous:
http://www.swiss-athletics.ch/fr/inscriptions_competitions_nouveau
- Délai d'inscription:** **Mardi, 5. juin 2018** (Informations sous: www.lvl.ch/rmwest2018)

- Inscription tardive:** Selon RO possible jusqu'à mercredi, 20 juin 2018, 24h00 adressée à info@swiss-athletics.ch. Une inscription tardive entraîne une taxe supplémentaire de Fr. 50.- par athlète en plus de la finance d'inscription normale de Fr. 18.- par discipline !
- Finance d'inscription:** **Fr. 18.-** par discipline; Les finances d'inscription sont à payer en même temps que l'inscription au compte postale 60-257568-7 Leichtathletik-Vereinigung Langenthal - Anlässe, 4900 Langenthal.
(IBAN CH54 0900 0000 6025 7568 7)
En cas d'absence ou de blessure, il n'y aura pas de remboursement.
- Finance de garantie:** Pas de finance de garantie !
- Distinctions:** Selon RO 2018
- Assurance:** A la charge des participants/es; l'organisateur décline toute responsabilité.
- Horaire:** Sur site internet www.lvl.ch/rmwest2018
- Mise ensemble des catégories**
- | | |
|--------|--|
| Perche | U14w et U14m |
| 2000 m | U14w et U14m, dépendant du nombre d'inscriptions |
| 2000 m | U16w et U16m, dépendant du nombre d'inscriptions |
| 3000 m | U18w et U18m, dépendant du nombre d'inscriptions |
- Programme:** Il n'y aura pas de programme imprimé.
- Renseignements:** wettkampf@lvl.ch ou bien 079 671 30 99 (Nino Balzarini)

Directives techniques

- Marteau** Le marteau sera organisé uniquement à Langenthal, pour toutes les trois régions suisses, et ceci le vendredi soir, 22 juin, à partir de 18 h, sous forme d'un meeting C. Il n'y aura pas de médailles ni de titres.
Inscriptions en ligne sous www.swiss-athletics.ch/fr/inscriptions_compétitions_nouveau jusqu'à mercredi, 20 juin.
(Voir publications séparée)
- Perche** Dépendant du nombre d'inscriptions, les deux épreuves filles et garçons peuvent être mises ensemble. (Voir horaire définitif)
Hauteurs selon tableau «Huteurs pour les sauts vèrticals»
- 2000m / 3000m** Jusqu'à 12 inscriptions totales, au maximum par catégorie, il y aura une seule course mixed pour filles et garçons. Le minimum des 5 inscriptions par sexe et catégorie sera quand'même nécessaire, ainsi que le départ de trois participant(e)s au moins pour la répartition des médailles. Les décisions y relatives seront publiée avec les «directives aux athlètes», mises à l'internet à partir du 8 juin.